

## Guide pratique du parent – été 2022



Les camps AES une division de GVL inc. en collaboration avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, sont fiers de vous présenter les camps de jour pour la période estivale 2022. Nos activités s'adressent aux jeunes de 5 à 12 ans (maternelle complétée).

# Table des matières

---

Inscriptions.....	3
Renseignements généraux .....	6
Sécurité .....	10
Arrivées et départs.....	11



1 855 477-3003

## Heures d'ouverture des bureaux

Lundi au vendredi

9 h à 17 h

## À compter du 27 juin

6 h 30 à 18 h



[campsaes@gvl-inc.com](mailto:campsaes@gvl-inc.com)

---

La mission de l'entreprise est de toujours se distinguer en offrant un service de qualité. Nous offrons, pour les jeunes de 5 à 12 ans (*6 ans au 30 septembre*), une multitude de jeux de façon à ce chaque enfant puisse vivre la programmation de camp de jour la plus riche et la plus complète qui soit, dans un environnement à la fois sécuritaire et stimulant. Un été formidable vous attend!

# INSCRIPTIONS

## Période d'inscription

---

En ligne au <a href="http://www.gvl-inc.com">www.gvl-inc.com</a> (paiement par carte de crédit Visa, MasterCard ou débit Visa obligatoire)	<b>28 mars à 10 h au 8 avril</b>
Par téléphone au 1 855 477-3003	<b>28 mars à 10 h au 8 avril</b>

Les places sont limitées (45 places par semaine). Le principe du premier arrivé premier servi sera appliqué.

### **Important :**

Si vous devez faire un ajout de semaine ou de service de garde une fois l'inscription complétée, vous devez absolument communiquer avec nous au 1 855 477-3003, car il vous sera impossible de le faire en ligne.

## Modalités de paiement

---

<b>Carte de crédit Visa, MasterCard ou débit Visa</b>	<p>Il est possible de faire 3 versements.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>er</sup> versement : en date de l'inscription</li><li>• 2<sup>e</sup> versement : 4 mai</li><li>• 3<sup>e</sup> versement : 2 juin</li></ul> <p>Veillez prendre note qu'il y a des frais de 20 \$ pour les paiements récurrents par carte de crédit refusés.</p>
<b>Chèques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Faire les chèques au nom de GVL inc.</li><li>➤ Indiquer le nom de l'enfant ainsi que le site de fréquentation au verso du chèque.</li></ul>	<p>Il est possible de faire 3 versements.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>er</sup> versement : en date de l'inscription</li><li>• 2<sup>e</sup> versement : 4 mai</li><li>• 3<sup>e</sup> versement : 2 juin</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Veillez prendre note qu'il y a des frais de 20 \$ pour les chèques sans provision.</li><li>➤ Les chèques raturés ou initialés ne seront pas acceptés.</li><li>➤ AUCUN chèque ne sera accepté après le 2 juin.</li></ul>

# Prix

---

## Camps

<b>Tarif pour la saison</b> (27 juin au 19 août)	1 <sup>er</sup> enfant	640,00 \$
	2 <sup>e</sup> enfant	480,00 \$
	3 <sup>e</sup> enfant	320,00 \$
	4 <sup>e</sup> enfant	320,00 \$

### **Tarif à la semaine** **(minimum 4 semaines)**

Semaine 1 (4 jours)	Par enfant	88,00 \$
Semaines 2 à 8	Par enfant	110,00 \$

## Service de garde

### **Tarif à la semaine**

Semaine 1 (4 jours)	Par enfant	23,00 \$
Semaines 2 à 8	Par enfant	28,75 \$

<b>Sorties facultatives</b>	Par enfant	30,00 \$ à 35,00 \$
-----------------------------	------------	---------------------

## Politique d'annulation et de remboursement

---

Toute demande de remboursement doit être faite par courriel à l'adresse suivante : [remboursements@gvl-inc.com](mailto:remboursements@gvl-inc.com)

- Aucun remboursement ne sera effectué sauf pour une raison médicale. La demande devra être faite par écrit le plus rapidement possible, accompagnée d'une copie du certificat médical dûment signé par un médecin. Le client sera remboursé pour la fraction équivalente à la durée non réalisée moins une retenue de 10 % pour les frais administratifs. Il est également possible d'avoir un crédit pour l'an prochain. Nous n'accordons aucun remboursement pour des semaines antérieures aux demandes d'annulation ou de remboursement.

## Reçu d'impôt

---

Il est nécessaire d'avoir avec vous le numéro d'assurance social du parent bénéficiaire du relevé 24 (émis en janvier 2023). Si vous choisissez de ne pas inscrire votre NAS, aucun relevé 24 ne sera émis.

Pour tout changement relatif à votre relevé 24, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : [releves@gvl-inc.com](mailto:releves@gvl-inc.com)

## Important

---

- Les inscriptions au camp de jour se terminent le 8 avril. Il sera toutefois possible de faire l'ajout du service de garde jusqu'au mercredi de la semaine précédente à midi en communiquant avec nous au 1 855 477-3003.
- Pour les inscriptions aux sorties, nous accepterons les inscriptions jusqu'au 2 juin.

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## Horaire et lieu d'animation

---

**Lieu d'animation :** Chalet des loisirs (4 491, rue Principale)

Le camp débute le 27 juin et se termine le 19 août. Veuillez prendre note que le camp sera fermé le 1<sup>er</sup> juillet.

### **Horaire de la journée d'activité**

9 h à 16 h

### **Horaire du service de garde :**

7 h à 9 h et de 16 h à 18 h

## Communication aux parents

---

Lors de l'inscription, il est important de nous fournir une adresse courriel valide, car toute la correspondance se fera par courriel. Chaque jeudi, nous vous ferons parvenir l'info-camp.

Vous trouverez toute l'information relative à votre camp, le matériel à mettre dans le sac à dos, les thèmes de la semaine ainsi que les coordonnées pour nous joindre.

## Âge requis et ratios

---

Le camp est offert aux enfants de 5 à 12 ans (*dois avoir 6 ans au 30 septembre 2022*).

Les ratios seront ajustés en fonction des recommandations qui nous seront communiquées directement par le gouvernement et la santé publique.

# Programme d'accompagnement pour les enfants ayant des besoins particuliers

---

L'objectif de ce programme est de favoriser l'intégration au camp de jour des enfants en ayant recours au service d'un accompagnateur pour répondre à ses besoins. Pour faire une demande, veuillez compléter le formulaire de demande d'accompagnement. Veuillez communiquer avec nous au 1 855 477-3003 et nous vous enverrons le lien.

## Effets personnels

---

Au camp, nous jouons, nous courons, nous dansons et nous nous amusons. Il se peut que les vêtements de vos enfants se salissent. Tentez de les habiller en conséquence. Il est important d'identifier les vêtements et les objets appartenant à votre enfant. Une table pour les objets perdus sera installée sur le site d'animation. Pensez à y jeter un coup d'œil lorsque vous venez chercher votre enfant. Les camps se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de perte. Il sera possible de récupérer ceux-ci jusqu'à la dernière journée de camp. Ensuite, les objets non réclamés seront remis à un organisme.

**SAC À DOS**

- Souliers de course fermés
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Casquette ou chapeau
- Crème solaire
- Bouteille d'eau
- Vêtements de rechange (au besoin)
- Souliers d'eau

**BOÎTE À LUNCH**

- 2 collations
- Lunch froid (qui n'a pas besoin d'être réchauffé)
- Ice pack

**NE PAS APPORTER**

- Jouets de la maison
- Toutou
- Jeux électroniques
- Noix et arachides  
Merci d'éviter les aliments qui contiennent des traces.

## ***Formation des employés***

Nous offrons une formation complète dans laquelle nos employés apprennent, entre autres :

- les responsabilités de l'animateur;
- les besoins et les caractéristiques de l'enfant;
- les techniques d'animation;
- les jeux coopératifs et les grands jeux;
- les risques et la discipline;
- la communication et le travail d'équipe.

À cela s'ajoute une formation obligatoire en premiers soins afin d'offrir à votre enfant un encadrement et un environnement sécuritaire ainsi qu'une formation COVID.

## **Code de vie**

---

Veillez lire le code de vie avec votre enfant avant le début des camps.

### **Comportements souhaités de la part de l'enfant**

- Je respecte les mesures sanitaires mises en place en raison de la pandémie COVID-19 afin d'assurer la santé et la sécurité de tous ;
- Je respecte les règlements mis en place ainsi que les limites permises sur le site ;
- J'utilise un langage respectueux sans dire de paroles blessantes, provocantes, sans prononcer de jurons ou sans utiliser la menace ;
- J'adopte des comportements respectueux, non violents, non dangereux et qui vont à l'encontre de l'intimidation envers les participants et les animateurs ;
- Je prends soin du matériel et des installations mis à ma disposition en prenant soin de ne pas poser de gestes de vandalisme ;
- Je respecte le bien d'autrui sans voler ni emprunter sans permission ;
- Je participe activement aux activités.



## Qu'arrive-t-il si les comportements souhaités ne sont pas respectés?

BILLET JAUNE	BILLET ORANGE	BILLET ROUGE
L'animateur doit intervenir régulièrement auprès d'un enfant parce qu'il ne respecte pas un ou plusieurs des comportements souhaités.	Il n'y a pas d'amélioration au niveau du ou des comportements souhaités.	Il n'y a pas d'amélioration à la suite des suivis au niveau des comportements souhaités ou le comportement de l'enfant est porté sur la violence, l'intimidation, le racisme ou tout autre manquement grave. <b>La direction se réserve le droit de suspendre ou d'expulser immédiatement et sans préavis un enfant qui nuit au bon déroulement des activités, qui adopte un comportement allant à l'encontre du code de vie ou qui ne respecte pas les mesures sanitaires. Dans ce cas, la direction exigera à la famille de venir chercher l'enfant sur-le-champ.</b>

Prenez note que le savoir-vivre et le respect restent une priorité pour nous. De ce fait, toutes plaintes ou insatisfactions de la part des parents devront être adressées à l'administration directement au 1 855 477-3003. Tout abus envers notre personnel sera passible de l'expulsion de votre enfant, et ce, sans aucun préavis.

# SÉCURITÉ

## Médicaments, EpiPen et incidents

### Médicaments



Si votre enfant doit prendre un médicament lors de son séjour au camp, vous devrez remplir le formulaire d'autorisation et remettre ce médicament au responsable lors de sa première journée. Ce formulaire donne droit à l'animateur ou au responsable d'administrer ou de superviser la prise du médicament. Veuillez aviser le responsable de tout changement au cours de l'été.

### Incident mineur



Pour tout incident mineur survenant au camp, un rapport d'accident sera dûment rempli et les soins nécessaires seront prodigués.

La situation vous sera communiquée lorsque vous viendrez chercher votre enfant en fin de journée ou durant la journée par appel téléphonique si nécessaire.

### EpiPen



Si vous indiquez sur la fiche santé de votre enfant que celui-ci a un auto-injecteur (EpiPen), vous devrez remplir le formulaire d'autorisation lors de sa première journée. Votre enfant devra porter son auto-injecteur sur lui en tout temps, et ce, durant tout l'été. Nous demandons le port d'un étui portatif (sac banane).

### Incident majeur



Le personnel du camp prodiguera les premiers soins nécessaires. Nous vous informerons sur-le-champ (vous ou votre contact en cas d'urgence). Si nécessaire, votre enfant sera conduit à l'hôpital.

Une fois rejoint, le parent ou la personne contact devra prendre la relève, et ce, le plus rapidement possible.

Les coûts de transport en ambulance et les soins de santé sont aux frais du parent.

# ARRIVÉES ET DÉPARTS

Vous recevrez par courriel quelques jours avant le début des camps, un code QR pour chaque enfant. Ce code servira à valider votre identité lorsque vous viendrez chercher votre enfant. Ainsi, vous devrez présenter le code à l'animateur de l'accueil lors de votre départ du camp. Il est donc très important de remettre le code QR à chaque personne autorisée à venir chercher l'enfant.



## Absences

---

L'animateur ne communique pas avec les parents pour les absences qui sont constatées en début de journée et ceux-ci ne sont pas tenus de nous aviser sauf si l'enfant est marcheur. Si vous désirez informer le personnel du camp de l'absence ou le retard de votre enfant, vous pouvez le faire via le [campsaes@gvl-inc.com](mailto:campsaes@gvl-inc.com).

## Pénalités

---

Veillez prendre note que si vous venez chercher votre enfant après 18 h, une amende de 5 \$ par tranche de 15 minutes de retard / enfant, vous sera chargée. Ce montant doit être payé en argent comptant à l'animateur sur place.

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, il est très important de respecter les heures de camp soit de 9 h à 16 h. Dès que votre enfant arrivera avant 8 h 45 ou quittera après 16h 15, un courriel sera automatiquement envoyé au bureau administratif et des frais de service de garde (28,75 \$ pour la semaine) vous seront facturés.

## **Enfants marcheurs**

---

Si votre enfant a l'autorisation de quitter seul, à pied ou à bicyclette, vous devrez signer le formulaire d'autorisation dès votre arrivée lors de sa première journée au camp.

Veillez s'il vous plaît nous aviser des retards et/ou des absences de votre enfant marcheur, puisque le camp de jour se dégage de toute responsabilité entre le lieu de résidence et le camp.